Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suis persuadé que le député sait que les premiers ministres doivent se réunir au début de mai pour étudier cette question-là.

M. Gillies: Étant donné l'incertitude entourant la fixation du prix du pétrole canadien, le ministre peut-il assurer catégoriquement que le prix au Canada ne dépassera pas le prix moyen aux États-Unis?

M. Gillespie: C'est une des questions que les premiers ministres voudront discuter.

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question connexe, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances nous dira-t-il si la présentation du budget suivra de près la conférence des premiers ministres, compte tenu du précédent établi l'an dernier quand le budget a suivi de près la conclusion d'un accord au sujet de la majoration du prix du pétrole? Le 17 mai serait-il une date appropriée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Le premier ministre a proposé à ses homologues les 5 et 6 mai pour la tenue de leur réunion. J'ai proposé les deux dernières semaines de mai. Par conséquent le 17 mai se trouve dans cette période de deux semaines.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES PROPOS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE L'ESCADRILLE FRANCOPHONE DE GREENWOOD—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question qui n'a rien à voir avec les mystères de la haute finance, mais qui touche le problème délicat des unités de langue française dans les Forces armées. La semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à Annapolis Valley, notamment pour prononcer un discours devant la Chambre de Commerce. Il a annoncé, entre autres choses qu'aucune décision n'avait été prise au sujet de l'escadrille de langue française de Greenwood et que «le ministère de la Défense nationale était en train d'étudier certaines propositions». Pourtant, il y a six semaines, le 11 février, le général Dextraze, parlant au cours d'une réunion du même genre à Moncton a dit, et je cite: «Aucune pression exercée par qui que ce soit ne me fera changer d'idée à ce sujet.» Il parlait de l'escadron de langue française de Greenwood. Voici la question que je pose au ministre: lequel de ces deux personnes détient, sous ce rapport, le pourvoir décisionnel, lequel dit vrai et une décision a-t-elle été prise?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Aucune décision officielle et définitive n'a été prise, mais le chef de l'état-major de la Défense exprimait l'opinion du ministère et la mienne.

M. Nowlan: Compte tenu du degré élevé d'intérêt éprouvé à cet égard partout au Canada où l'on songe à poster des escadrilles de langue française, le ministre s'engagerait-il, afin que le public puisse en être informé avant [M. Gillies.]

qu'une décision ne soit prise, à faire une déclaration quelconque, soit à la Chambre, soit à l'extérieur de la Chambre, pour faire connaître non seulement les 18 escadrilles de langue française présentement en existence, mais également les trois escadrilles à caractère expérimental présentement constituées et en particulier les 17 escadrilles que l'on projette de poster dans diverses parties du pays?

M. Richardson: Le député n'est peut-être pas au courant que d'autres bases équipées de patrouilleurs à long rayon d'action seraient heureuses de compter une unité de langue française. Peut-être nous faudra-t-il fermer la base de Greenwood.

Des voix: Oh, oh!

(1500)

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE NETTOYAGE À UN FONCTIONNAIRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui a déjà refusé tantôt d'ouvrir une enquête sur l'affaire de Toronto. Le ministre veut-il nous donner quelques renseignements sur le problème bien particulier, nous dire qui a été licencié et pourquoi? Comme la période des questions tire à sa fin, je serai sans doute empêché de poser une question supplémentaire. Puis-je alors demander si le marché a été adjugé sur appel d'offres, quand il a été signé, si c'est la plus basse soumission qui a été retenue, et où il en est?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale du Canada fait actuellement enquête sur la situation qui se présente à Toronto. L'incident dont j'ai parlé à propos d'un ancien fonctionnaire s'est produit à Ottawa, et non à Toronto. Le marché est venu à terme et le fonctionnaire n'appartient plus à la fonction publique.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Annapolis-Valley soulève la question de privilège.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'ai tout lieu de soulever la question de privilège. Après la réponse du ministre de la Défense nationale, qui m'a littéralement sidéré, j'aimerais savoir si, dans l'exercice de mes fonctions de député, j'ai le droit de poser des questions sérieuses sur la politique gouvernementale prévue ou en préparation, sans m'entendre répondre par le ministre qu'il y aura chantage de la part du député concerné ou de qui que ce soit d'autre au pays.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: J'essayais d'obtenir des renseignements sur une affaire très délicate, et dont je comprends parfaitement ce caractère délicat. J'ai été vraiment renversé d'entendre insinuer par le ministre, pour empêcher les députés de poser des questions sérieuses sur les politiques gouvernementales, que la politique de création des unités francophones sera peut-être fonction du chantage exercé en fait par les députés ayant des bases dans leur circonscription. J'estime que cela enfreint sérieusement les droits que je possède, en ma qualité de député, de poser des questions sur une affaire d'une importance primordiale pour ma circonscription.